



Préfecture de Loire-Atlantique

**Commune de LA CHAPELLE-LAUNAY**

**Informations sur les risques naturels et technologiques**  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**

n° IAL 2017-13

du 21/09/2017

mis à jour le

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non <sup>x</sup>

_____	_____	aléa	_____
_____	date _____	aléa	_____
_____	date _____	aléa	_____
_____	date _____	aléa	_____
_____	date _____	aléa	_____
_____	date _____	aléa	_____
_____	date _____	aléa	_____

Les documents de référence sont :

\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet  
\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet  
\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet

**3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui <sup>x</sup> non

Approuvé _____	date 2 février 2017	effet _____
_____	date _____	effet _____
_____	date _____	effet _____

Les documents de référence sont :

- arrêté approuvant le PPRT autour des installations du dépôt d'hydrocarbures du service des essences des armées en date du 2 février 2017

\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet <sup>x</sup>  
\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet  
\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet

**4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 <sup>x</sup> Faible zone 2 Très faible Zone 1

pièces jointes

**5. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

- extrait cartographique du périmètre réglementaire

**6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date : Septembre 2017

La préfète de département

**pour être annexé à l'arrêté du NANTES, le LE PREFET.**  
21 SEP 2017

Pour la préfète de département,  
le secrétaire général  
Eranisaucaud



## FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

COMMUNE de LA CHAPELLE-LAUNAY

### **RISQUE IDENTIFIE PAR UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) APPROUVE**

Le dépôt pétrolier exploité par la Direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées (Service des essences des armées) situé sur la commune de La Chapelle-Launay présente un risque d'accident industriel majeur. Un PPRT a été approuvé autour de ce site par arrêté préfectoral en date du 2 février 2017.

L'ensemble des documents relatifs à ce PPRT sont consultables sur Internet :

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-technologiques/Plans-Prevention-Risques-Technologiques/PPRT-de-La-Chapelle-Launay>

### **DESCRIPTIF SOMMAIRE DES RISQUES**

La Direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées (service des essences des armées) exploite sur la commune de La Chapelle-Launay un site de stockage et de transports d'hydrocarbures.

Les phénomènes dangereux susceptibles de survenir sur ce site et d'avoir un impact à l'extérieur de celui-ci, sur le territoire de la commune de La Chapelle-Launay, sont des incendies et des explosions au niveau des installations de stockage d'hydrocarbures.

VU

pour être annexé à

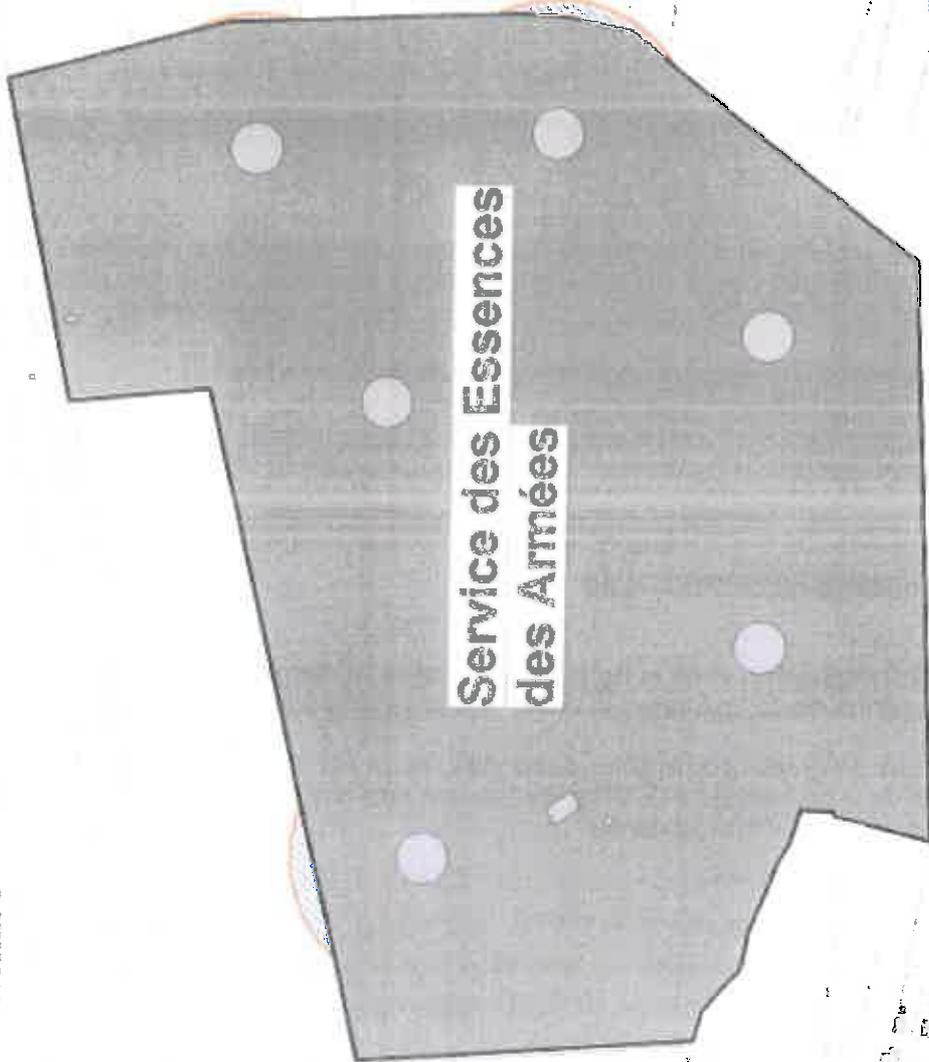
le dossier du  
NANTES, le  
LE PREFET,

21 SEP. 2017

LE MAIRE

# PPRT du Service des Essences des Armées (SEA)

Commune de la Chapelle-Launay  
zonage réglementaire



Service des Essences  
des Armées

**LEGENDE**

- Zone d'activation sans circulation (Z)
- Zone priorité
- Périmètre d'exposition aux risques
- Lesite de communes

**VU**  
pour être annexé à mon arrêté de NANTES, le LE PREFET.

à l'initiative de M. [Nom] Maire de la Commune de la Chapelle-Launay  
Appointé au sous-préfecteur de l'immobilier et de l'investissement.

0.2 km

pour être annexé à mon  
arrêté du 21 SEP. 2017  
NANTES, le  
LE PREFET,

Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général

Emmanuel AUBRY

Source : Comité Général des Armées - DDTM 44  
Fond de carte : BDTOPO © IGN cadastre ©66 DCFIP  
© DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite.  
Créé le 05/01/2017 par DDTM 44 - STR - FR

## ANNEXES

- arrêté d'approbation du PPRT de La Chapelle-Launay en date du 2 février 2017,
- périmètre d'étude du PPRT de La Chapelle-launay consultable sur Internet : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr) – (rubrique mentionnée page 2)

VU

pour être annexé à l'arrêté

arrêté du  
NANTES, le 21 SEP. 2017  
LE PREFET,

Pour la préfète et par délégation  
le secrétaire général

Emmanuel LUTZ

## **LE RISQUE SISMIQUE**

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

## **LE ZONAGE SISMIQUE**

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a été élaboré (article D 563-8-1 du code de l'environnement). Ce zonage remplace celui paru en 1991.

L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1 000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, a permis de définir l'aléa sismique de chaque commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée (aléa probabiliste).

**Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 divise le territoire métropolitain en cinq zones de sismicité**

- zone 1 : sismicité très faible
- zone 2 : sismicité faible
- zone 3 : sismicité modérée
- zone 4 : sismicité moyenne
- zone 5 : sismicité forte

Alors que le zonage précédent ne couvrait que 17 communes en Loire-Atlantique, toutes les communes sont désormais concernées par le risque sismique :

- 75 communes en aléa faible
- 146 communes en aléa modéré

Des règles de construction parasismiques sont différentes selon la zone d'aléa considérée et la catégorie de bâtiments.

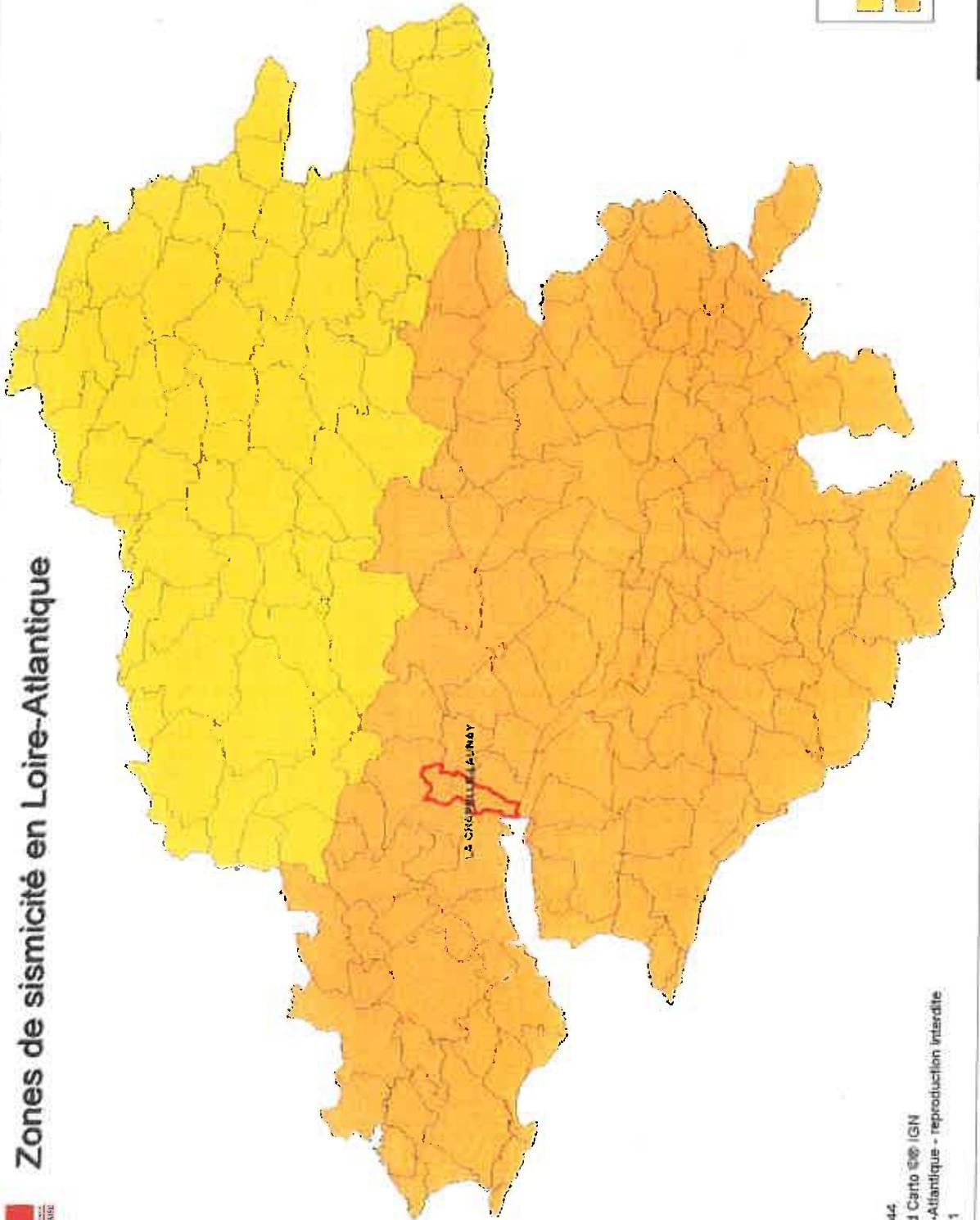
VU  
pour être annexé à mon  
arrêté du  
NANTES, le 21 SEP. 2017  
LE PREFET,

Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général

Emmanuel AUBRY



# Zones de sismicité en Loire-Atlantique



**Légende**

<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span>	Aléa faible
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:orange; border:1px solid black;"></span>	Aléa modérée

30 km

VU  
 pour être annexé à mon  
 arrêté du **21 SEP. 2017**  
 NANTES, le  
 LE PRÉFET,

Pour la préfète  
 le secrétaire  
 Emmanuel

Sources : DDTM 44  
 Fond de carte : Bd Cartho © IGN  
 © DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite  
 Créé le 12/04/2011



**Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance  
de l'état de catastrophe naturelle ou technologique  
sur le territoire de la commune de LA CHAPELLE-LAUNAY  
(Loire-Atlantique – MAJ 15/04/2011)**

N° INSEE	Communes	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
<a href="#">44033</a>	LA CHAPELLE-LAUNAY	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1998	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<a href="#">44033</a>	LA CHAPELLE-LAUNAY	Inondations et coulées de boue	01/07/2009	01/07/2009	10/12/2009	13/12/2009

**RAPPEL**

Il appartient au vendeur ou au bailleur d'un immeuble bâti sinistré à la suite d'une catastrophe naturelle ou technologique d'informer l'acquéreur ou le locataire.

VU  
pour être annexé à mon  
arrêté du  
NANTES, le 21 SEP. 2017  
LE PREFET.

Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général

Emmanuel ALIBRY